

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 15 octobre 2024 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Monsieur le conseiller Patrick Barry et Madame la conseillère Karine St-Germain.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers Claude Vasseur et Luc Daigneault.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2024-10-1732

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2024;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux du 17 septembre 2024
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Conseil d'administration (novembre 2024 à octobre 2025)
 - 6.1 Président(e)
 - 6.2 Président(e) suppléant(e)
- 7- Ministère de la Langue française : directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français (directive particulière)
- 8- Radiocommunications d'urgence – Location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont (nouveau bail à recevoir) : suivi
- 9- Programme d'aide financière du Gouvernement du Québec pour la formation des pompiers : présentation d'une demande pour l'année 2025
- 10- Aréo-Feu : formation gratuite concernant la désincarcération et l'intervention sur les véhicules électriques

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

- 11- Achat de la dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2024
- 12- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) : évaluation professionnelle pour le maintien de la valeur agréée
- 13- Remplacement du véhicule autopompe-citerne (251) : appel d'offres public
- 14- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 14.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2025 : suivi
- 15- Prévention résidentielle 2024 – Visite par les pompiers : suivi
- 16- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 16.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 16.2 Démonstration d'une bâche d'extinction pour feux de véhicules : suivi
- 17- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 18- Varia
 - 18.1 Club Optimiste : course des Pères Noël (Opti-Fest) le 23 novembre 2024 à Mont-Saint-Grégoire
 - 18.2 Club Optimiste : Noël des enfants le 8 décembre 2024 à Mont-Saint-Grégoire
- 19- Période de questions
- 20- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux du 17 septembre 2024

Ri-2024-10-1733

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 17 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 17 septembre 2024, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2024-10-1734

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 15 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 42 919,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2024.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- Conseil d'administration (novembre 2024 à octobre 2025)

6.1 Président(e)

Ri-2024-10-1735

Considérant que, conformément à l'article 5 de l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est formé de trois délégués de chacun des Conseils des municipalités parties à l'entente;

Considérant que selon l'article 586 du *Code municipal du Québec*, la durée du mandat du président d'une régie intermunicipale est d'un an et est renouvelable;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU de nommer Madame Suzanne Boulais à titre de présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour un mandat d'un an renouvelable, soit de novembre 2024 à octobre 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Président(e) suppléant(e)

Ri-2024-10-1736

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Mario van Rossum à titre de président suppléant du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour un mandat d'un an renouvelable, soit de novembre 2024 à octobre 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

7- Ministère de la Langue française : directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français (directive particulière)

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que :

« Un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État prend une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1. »

Ri-2024-10-1737

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est un organisme de l'Administration visé par la *Charte de la langue française* et doit s'y conformer;

Considérant que depuis sa constitution en août 2009, la Régie intermunicipale d'incendie utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU :

- d'informer le Ministère de la Langue française que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- de déclarer que la présente résolution tient lieu de directive particulière en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;
- de transmettre la présente résolution au Ministère de la Langue française ainsi qu'à tous les employés de la Régie intermunicipale d'incendie, et de la publier sur le site Internet de la Régie, le tout d'ici le 1^{er} décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Radiocommunications d'urgence – Location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont (nouveau bail à recevoir) : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'administration que le bail en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 entre Itéract inc. et la Régie intermunicipale d'incendie concernant la location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont arrivera à échéance le 31 décembre 2024 (réf. procès-verbal du 16 juillet 2024, point 7, pages 1565-1566).

Dans un courriel daté du 8 octobre 2024, Cogeco, le propriétaire actuel des lieux, indique que le « format d'entente a changé et est en attente d'approbation du service légal ».

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

9- Programme d'aide financière du Gouvernement du Québec pour la formation des pompiers : présentation d'une demande pour l'année 2025

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Ri-2024-10-1738

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en avril 2024, le Gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à améliorer la capacité d'intervention des services de sécurité incendie des organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi les conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

Considérant qu'afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, la Régie intermunicipale d'incendie prévoit, au cours de la prochaine année, la formation de :

- deux pompiers pour le programme « Pompier I »;
- deux pompiers pour le programme « Pompier II »;
- deux pompiers pour le cours « Opérateur d'autopompe »;
- deux pompiers pour le cours « Désincarcération »;
- cinq pompiers pour le cours « Véhicules électriques et hybrides »;
- deux pompiers pour le programme « Officier I »; et
- un pompier pour le programme « Officier II »;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu, et ce, en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- de présenter au Ministère de la Sécurité publique une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;
- de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

10- Aréo-Feu : formation gratuite concernant la désincarcération et l'intervention sur les véhicules électriques

Ri-2024-10-1739

Considérant que la compagnie Aréo-Feu offre une formation gratuite, d'une durée approximative de 6 heures, concernant la désincarcération et l'intervention sur les véhicules électriques;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a offert à tous les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie la possibilité de s'inscrire à cette formation;

Considérant que Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie, ainsi que Monsieur Jean Manuel Derrien, pompier, souhaitent participer à cette formation qui aura lieu à Longueuil le vendredi 25 octobre 2024 de 8h30 à 15h30;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de Messieurs Dominic Drouin et Jean Manuel Derrien, pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie, à la formation gratuite de Aréo-Feu concernant la désincarcération et l'intervention sur les véhicules électriques, laquelle aura lieu à Longueuil le vendredi 25 octobre 2024;
- d'autoriser la rémunération de Messieurs Drouin et Derrien pour cette formation ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Achat de la dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2024

Ri-2024-10-1740

Considérant qu'un montant de 38 000 \$ est prévu au budget 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'achat d'outillage et d'équipement (poste de dépense No 03-310-50-725 intitulé « Achat de biens - outillage et équipement »);

Considérant qu'à ce jour, Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a été autorisé à procéder à l'achat de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2024, comme suit :

- 1^{re} partie jusqu'à un montant maximal de 13 000 \$ plus taxes (réf. résolution No Ri-2024-02-1662);
- 2^e partie jusqu'à un montant maximal de 13 000 \$ plus taxes (réf. résolution No Ri-2024-07-1701);

Considérant que Monsieur Bernhard souhaite maintenant procéder à l'achat de la dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, à procéder à l'achat de la dernière partie de l'outillage et

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

de l'équipement prévus au budget 2024, et ce, jusqu'à un montant maximal de 12 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) : évaluation professionnelle pour le maintien de la valeur agréée

Ri-2024-10-1741

Considérant les lettres datées du 27 octobre 2023 et du 6 mai 2024 reçues de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) mentionnant, entre autres, que pour maintenir la valeur agréée du véhicule autopompe-citerne (251) et du véhicule citerne (650) au 1^{er} janvier 2025, la Régie intermunicipale d'incendie doit fournir à l'assureur une évaluation professionnelle de chacun de ces véhicules;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, verra à trouver une compagnie capable d'effectuer une telle évaluation dans un délai satisfaisant et à un prix raisonnable;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'autoriser l'évaluation professionnelle des véhicules 251 et 650 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout pour un montant maximal de 500 \$ par véhicule plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Remplacement du véhicule autopompe-citerne (251) : appel d'offres public

Ri-2024-10-1742

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie désire remplacer le véhicule autopompe-citerne (251) datant de 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la préparation et la publication d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal spécialisé *Constructo*, le tout en vue d'obtenir des soumissions pour l'achat d'un véhicule autopompe-citerne pour la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser les dépenses relatives à cet appel d'offres public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

14.1 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2025 : suivi

La Régie intermunicipale d'incendie demeure en attente de la décision des Municipalités suivantes au sujet du renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2025 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

- Henryville;
- Lacolle; et
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Un rappel par courriel a été transmis le 7 octobre 2024 et un rappel par téléphone sera effectué au cours de la prochaine semaine.

15- Prévention résidentielle 2024 – Visites par les pompiers : suivi

Lors de la séance du 20 août 2024, Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, estimait que les taux de réponse obtenus en date du 16 août 2024 pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (46,5 %) et pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (49 %) étaient satisfaisants.

Cependant, Monsieur Bernhard mentionnait qu'il s'avérerait quand même souhaitable que des visites de prévention soient effectuées par les pompiers dans certaines résidences des secteurs ciblés pour l'année 2024 mais n'ayant pas retourné le formulaire complété (réf. procès-verbal du 20 août 2024, point 8.3, page 1579).

Quelques pompiers ont donc été sollicités à cet effet. À Mont-Saint-Grégoire, 21 visites ont été effectuées, et le taux de réponse est passé à 60 %. À Sainte-Brigide-d'Iberville, 7 visites ont été effectuées, et le taux de réponse est passé à 53,5 %. Monsieur Mario van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, demande que les visites de prévention se poursuivent dans sa Municipalité afin d'atteindre un taux de réponse d'environ 60 % pour l'année 2024.

16- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

16.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

16.2 Démonstration d'une bâche d'extinction pour feux de véhicules : suivi

La démonstration d'une bâche d'extinction pour feux de véhicules a eu lieu, telle que prévue, le samedi 28 septembre 2024 à partir de 9h00 au 744, rang des Écossais à Sainte-Brigide-d'Iberville (réf. résolution No Ri-2024-08-1712 et procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024, point 15.2, page 1593). Quelques Services de sécurité incendie environnants étaient présents.

Cette démonstration n'ayant pas été concluante, le représentant communiquera avec le fabricant de cet équipement et donnera un suivi à Monsieur Bernhard dès que possible.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

17- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

18- Varia

18.1 Club Optimiste : course des Pères Noël (Opti-Fest) le 23 novembre 2024 à Mont-Saint-Grégoire

Ri-2024-10-1743

Considérant que la course des Pères Noël (maintenant appelée Opti-Fest) organisée par le Club Optimiste aura lieu le dimanche 23 novembre 2024 à Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 25 septembre 2024 de Madame Marie-Hélène Massé, membre du Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire, demandant la présence de pompiers et de véhicules de la Régie intermunicipale d'incendie, de 15h00 à 18h30, afin d'assurer la sécurité des participants;

Considérant que Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité;

Considérant que les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la présence de pompiers lors de la course des Pères Noël (Opti-Fest) le samedi 23 novembre 2024, de 15h00 à 18h30, afin d'assurer la sécurité des participants;
- de refacturer à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire les heures travaillées par les pompiers lors de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2 Club Optimiste : Noël des enfants le 8 décembre 2024 à Mont-Saint-Grégoire

Ri-2024-10-1744

Considérant que le Noël des enfants organisé par le Club Optimiste aura lieu le dimanche 8 décembre 2024 à Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 25 septembre 2024 de Madame Marie-Hélène Massé, membre du Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire, demandant la présence de pompiers et d'un véhicule de la Régie intermunicipale d'incendie, de 13h00 à 16h00, au Centre communautaire;

Considérant que Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 octobre 2024**

Considérant que les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la présence de pompiers lors du Noël des enfants le dimanche 8 décembre 2024, de 13h00 à 16h00, au Centre communautaire;
- de refacturer à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire les heures travaillées par les pompiers lors de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Période de questions

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

20- Levée de la séance

Ri-2024-10-1745

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente